

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 mai 2017**

**Date de convocation : 23/05/2017**

**Présents :** Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, René BAYLE, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON,

**Excusés (es) :** Claude BLANC

**Absents(es) :** William BIT-MIGNON, Marie-Hélène MASSOLA

**1 Approbation du précédent procès-verbal**

**2 Urbanisme**

- **Permis de construire :**  
QUINCIEUX Gérard parcelle C338  
Aménagement bâtiment agricole en bureau et logement saisonnier  
Avis favorable
  
- **Permis de construire :**  
DHERBASSY Emilien parcelle B 1329  
Construction d'une maison individuelle  
Avis favorable
  
- **Certificat urbanisme**  
LECOMTE Thomas parcelle A 659  
Aménagement d'une grange (classé bâtiment susceptible de changer de destination)  
Avis favorable

**3 Projet convention de labellisation Espace Naturel Sensible**

Les services du Département ont transmis à la commune un projet de convention pour fixer les conditions d'intégration du chemin de halage le long de l'Isère dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département.

**La commune** doit s'engager dans la constitution, l'entretien et la gestion du site. Elle mettra en œuvre et sous sa responsabilité les acquisitions foncières, les travaux, les mesures de gestion et d'ouverture au public relatifs à cet espace.

**Le Département** est responsable de la définition, de la gestion et de l'octroi du label espace naturel sensible. Il apporte à la commune une assistance technique et scientifique et octroie des aides financières pour les travaux de restauration du patrimoine, les aménagements et pour l'entretien du site. Cette aide dans les conditions fixées par la convention s'élève à 93.50 % des travaux.

**Le Conseil municipal avant de s'engager souhaite de plus amples informations sur les avantages et inconvénients de cette labellisation.**

**Une réunion sera organisée avec les services du Département pour discuter de certains points.**

**4 Convention RPI**

Les frais de fonctionnement des écoles de Beaulieu sont répartis suivant une convention passée entre les communes de Beaulieu et de Têche.

La convention initiale ayant besoin d'être révisée, une nouvelle a été rédigée prenant en compte le nombre d'élèves par commune et fixant les travaux d'entretien à prendre en compte.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.**

**5 Changement des menuiseries à l'école maternelle**

Le Conseil par délibération du 15 mars 2016 a déposé un dossier de demande subvention pour le changement des menuiseries anciennes de l'école auprès de l'Etat dans le cadre du programme TEPOS. Ce dossier a été accepté et les travaux peuvent être réalisés. Plusieurs entreprises ont été consultées pour remettre une offre de prix. L'entreprise COGNE à prestations égales a fait l'offre la plus avantageuse.

***Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise COGNE pour réaliser ces travaux pour un montant de 19 409.42 € ht.***

## **6 Tournée chemins 2017**

La tournée des chemins a été réalisée le mardi 23 mai, parmi les travaux retenus par la commission on peut citer :

- La réfection en enduits superficiels des 4 passages supérieurs de l'A49 .
- Le renforcement de la chaussée des voies N° 2 et 13 par la mise en place d'un tapis d'enrobés dosé à 130 kg/m<sup>2</sup>.
- Elargissement ponctuel (gare de croisement) de la voie communale N° 7

Ces travaux sont intégrés au programme triennal subventionné par le Département

Des travaux d'évacuation des eaux superficielles sont également à prévoir chemin du Manet et chemin des Prairies.

## **7 Tour de garde élections législatives**

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Plusieurs habitants de Beaulieu ont proposé de participer à la tenue des urnes.

## **8 Divers**

- **Devis SEDI pour la suppression d'un support au carrefour de l'impasse des tilleuls**

Un chiffrage de travaux a été demandé par le SEDI pour déposer le support EDF au carrefour de l'impasse des tilleuls. L'estimation de la dépense s'élève à 9 243 € HT dont 4360 euros à charge de la commune.

Les 9 243 euros de dépense se décomposent comme suit:

- 3 632.30 € à de travaux (dépose poteau, câblage, nouveau support...)
- 1 460 euros de branchement (qui a déjà été réalisé par la commune lors des travaux d'aménagement...)
- 527.88 euros d'imprévus et actualisation (+ 8%)
- 1 500 euros d'installation de chantier
- 1 600 euros honoraires SEDI
- 523 euros frais SEDI (6 %)

Devant la faible part des travaux réels par rapport à l'estimation globale ainsi qu'une participation importante de la commune, le maire propose de refuser ce plan de financement tel qu'il a été présenté.

- **Vidéosurveillance et portail électrique école de Beaulieu**

Un dossier de subvention a été déposé et accepté pour l'installation de la vidéosurveillance et de l'ouverture électrique des portes à l'école de Beaulieu.

Les travaux sont estimés à 4 398.20 euros ht avec une subvention de 50 % qui a été acceptée par l'Etat. Le Conseil décide de faire réaliser ces travaux pendant les vacances scolaires.

Séance levée à 23 heures